

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)  
53004 LAVAL CEDEX  
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67  
MINITEL: 3617.INFOGREFFE OU [www.infogreffre.fr](http://www.infogreffre.fr)

FITECO  
50 boulevard Felix Grat  
53000 Laval

V/REF :

N/REF : 71 B 6 / 2007-R-75

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 11/12/2007,  
REQUETE EN DATE DU 07.12.2007 SOLlicitANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX  
APPORTS.

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE LAVAL en date du 11/12/2007

- LA STE COLAS HUBER ET ASSOCIES EST NOMMEE AFIN D'EVALUER CEUX  
CONSENTIS PAR LA SOCIETE CEROC(SIREN 576 750 145-RCS LE MANS)
- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

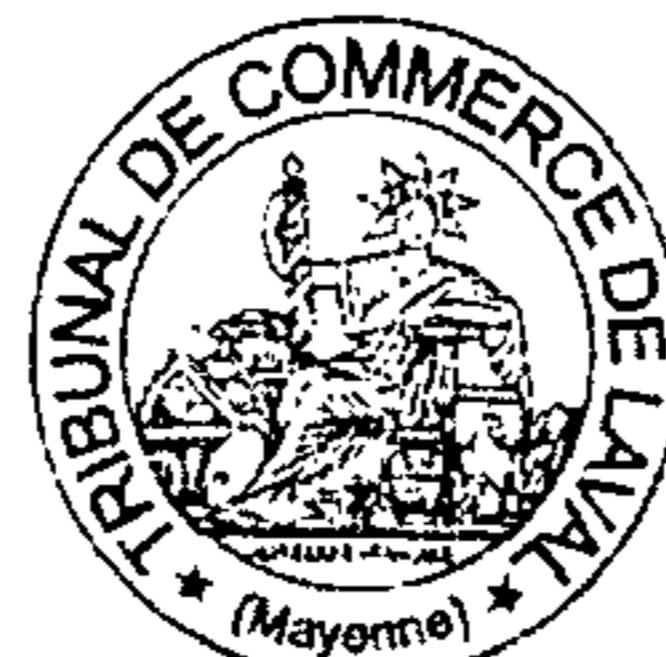
FITECO  
Société par actions simplifiée  
50 boulevard Felix Grat  
53000 Laval

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-R-75 le 11/12/2007

R.C.S. LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

Fait à LAVAL le 11/12/2007,

Le Greffier



## REQUETE

### A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Le soussigné :

Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT, agissant en qualité de Président de la société FITECO, société par actions simplifiée au capital de 6 122 400€, dont le siège social est à LAVAL (53000) – 50 Boulevard Félix GRAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067 ;

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire aux Apports avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L.225-147 et L.236-11 du Code du Commerce et de l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société FITECO, « absorbante », par la société Cabinet d'Experts Réviseurs et Organismes Comptables, dite CEROC, « absorbée », société anonyme au capital de 185 987.80€ dont le siège social est au MANS (72000) – 97 Avenue BOLLEE, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés du MANS sous le numéro 576 750 145.

Les conditions et modalités de la fusion seront déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

A la signature du projet de traité de fusion, la totalité des actions composant le capital de la société CEROC sera détenue par la société FITECO ; en application des articles L. 236-23 et L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu d'établir le rapport visé à l'article L. 236-10 dudit code, toutes les actions de la société absorbée devant être détenues par la société absorbante à la date du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du projet de fusion.

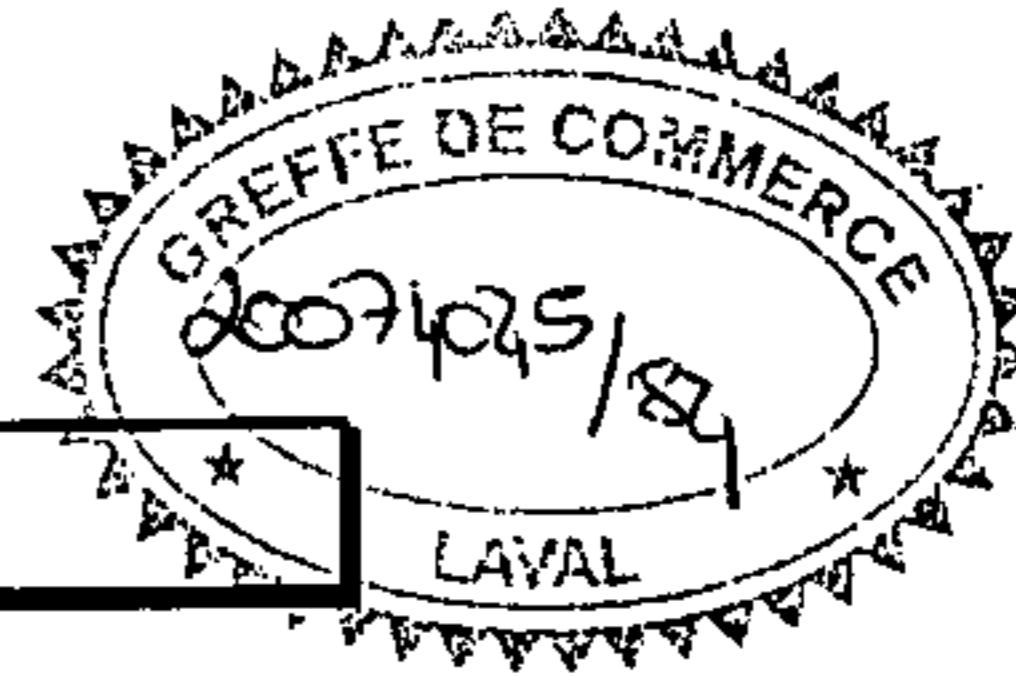
C'est pourquoi la société FITECO a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner en qualité de Commissaire aux apports :

- La société COLAS HUBER et ASSOCIES, S.A d'Expertise - Comptable et de Commissaire aux comptes au capital de 120 000€, dont le siège social est à SOISSONS (02200) – 10 Place de Laon, immatriculée au RCS SOISSONS sous le n° 325 366 441.

Fait à LAVAL  
Le 7 décembre 2007

Jean-Marie VANDERGUCHT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Marie VANDERGUCHT". It is written in a cursive style with some variations in letter height and stroke thickness.



## ORDONNANCE

Nous, Blaise ZAGO, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L 225-147 et L 236-10, 11 et 23 du Nouveau Code de Commerce,  
Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

### DESIGNONS :

**La société COLAS HUBERT et ASSOCIES S.A  
Commissaire aux comptes  
10 Place de Laon  
02200 SOISSONS**

En qualité de Commissaire à la fusion, ayant pour mission :

- D'apprecier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société « FITECO » (SIREN 557 150 067 -RCS LAVAL), société absorbante et la société « CEROC » (SIREN 576 750 145- RCS LE MANS) et/ou les avantages particuliers,
- D'établir un rapport de ses vérifications et évaluations.

Fait à Laval

le 31.12.2007

**LE GREFFIER**

Patrick GUICHAOUA

**LE PRESIDENT**

Blaise ZAGO